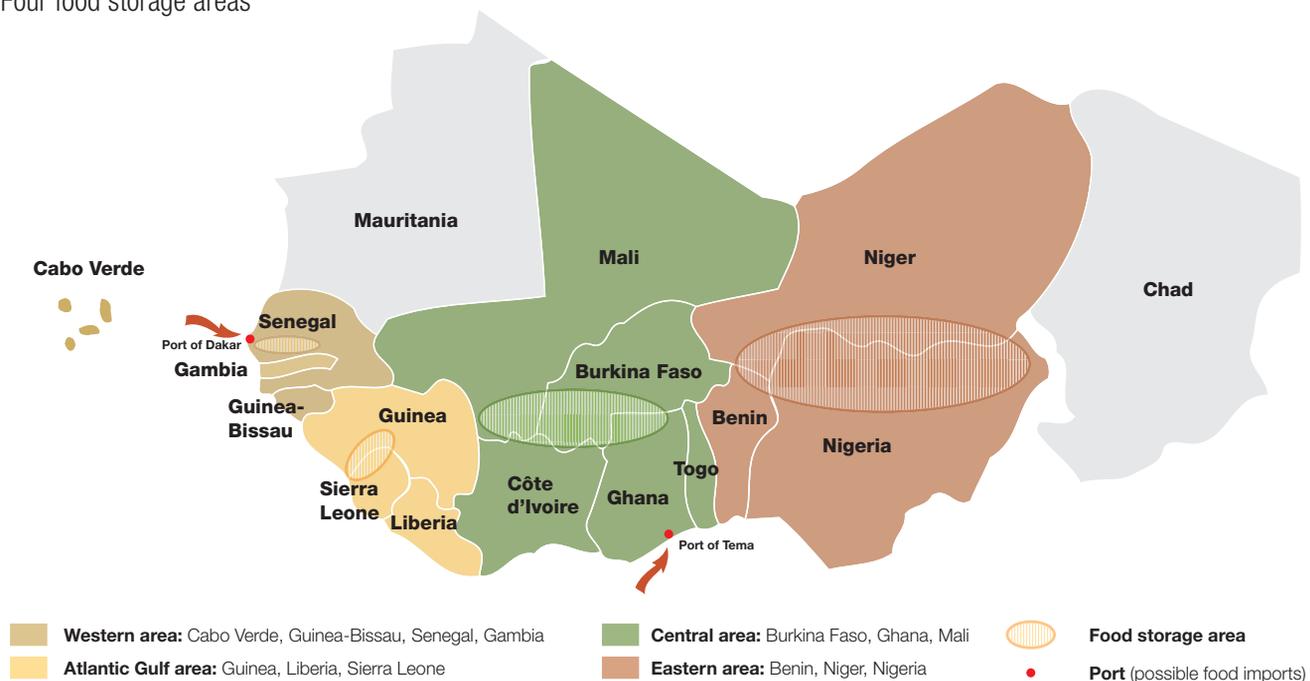




## THE REGIONAL FOOD SECURITY RESERVE

Four food storage areas



Source: ECOWAS Regional Agency for Agriculture and Food (RAAF)

As the main component of the AECOWAS Food Storage Strategy, the Regional Food Security Reserve constitutes a third line of response to crises, after local/community-level and national food reserves. Adopted in February 2013 at the ECOWAS Heads of State Conference in Yamoussoukro, the reserve is an important instrument of regional solidarity. It is composed of a physical component (one-third) aimed at securing rapid supply and a financial component (two-thirds) to reduce costs and diversify food assistance. ECOWAS and its partners have now started setting up the physical reserve that is organised around

four food storage areas. The ports of Dakar and Tema have been identified to facilitate possible food imports. The physical stock will be mainly supplied with local production (cereals, tubers and other food products in line with local consumption patterns) through direct purchase contracts with farmers' organisations, national contributions and other calls for tender. By 2020, the region aims to achieve a total storage capacity of 1 million tonnes. In addition, it currently elaborates the set-up of a livestock component. The reserve benefits from the political support of the international community through the G20.

### Objectives

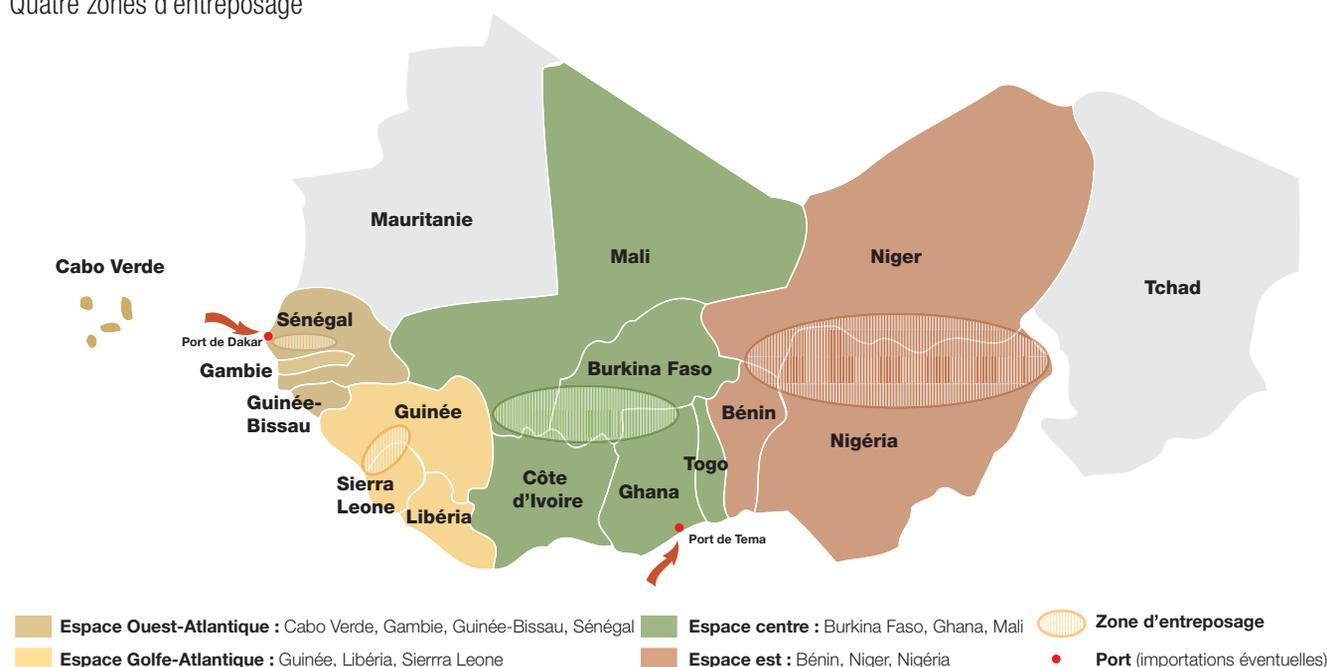
- Improve crisis response by enhancing capacity and responsiveness at different levels and in various lines of defence;
- Promote regional solidarity and reduce dependence on international assistance;
- Promote a storage system specifically targeted for emergency response;
- Reduce price volatility and its impact on producers and consumers.

This map is without prejudice to the status of or sovereignty over any territory, to the delimitation of international frontiers and boundaries and to the name of any territory, city or area.



## LA RÉSERVE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Quatre zones d'entreposage



Source : Agence régionale de l'agriculture et de l'alimentation de la CEDEAO (ARAA)

Principale composante de la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire de la CEDEAO, la Réserve régionale de sécurité alimentaire constitue une troisième ligne de défense en cas de crise alimentaire, après les stocks de proximité à l'échelle locale/communautaire et les dispositifs nationaux. Adoptée par la CEDEAO en février 2013 lors de la Conférence des chefs d'État à Yamassoukro, la réserve est un outil important de solidarité régionale. Elle comprend un stock physique (un tiers) à même d'assurer un approvisionnement rapide et une réserve financière (deux tiers) permettant de réduire les coûts et de diversifier les formes d'assistance alimentaire. La CEDEAO et ses partenaires ont

commencé à mettre en place le stock physique, réparti sur quatre sites d'entreposage. Les ports de Dakar et de Tema ont été identifiés pour le recours à d'éventuelles importations. Le stock physique sera principalement constitué de produits locaux (céréales, tubercules et autres produits nutritionnels en phase avec les habitudes alimentaires locales). Il sera constitué à travers des contrats d'achat directs établis avec des organisations paysannes, des contributions des pays et autres appels d'offres. La région cible une capacité de stockage totale d'1 million de tonnes d'ici 2020. Une composante « bétail » est en cours de formulation. La réserve bénéficie du soutien politique de la communauté internationale à travers le G20.

### Objectifs

- Améliorer la réponse aux crises en renforçant la capacité et la réactivité de réponse aux différentes échelles et lignes de défense ;
- Promouvoir la solidarité régionale et réduire la dépendance à l'égard de l'aide internationale ;
- Promouvoir un système de stockage ciblé sur l'objectif de réponse aux urgences ;
- Réduire la volatilité des prix et son impact sur les producteurs et consommateurs.

Cette carte est sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.